

PROGRAMME DE FORMATION

Formation à la conduite des Chariots de manutention automoteurs Gerbeurs à conducteur accompagnant.

Référence : CACESO03

VOTRE BESOIN : (ou votre problématique)

Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur accompagnant doit avoir reçu une formation adéquate (art.4323-55 du code du travail). Il est en outre recommandé qu'il soit titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998 avec recommandations de janvier 2020.

NOTRE REPONSE :

Mettre en place une formation basée sur la connaissance des responsabilités en tant qu'utilisateur de transpalette et gerbeur à conducteur accompagnant.
L'identification des règles et consignes de sécurité spécifiques à l'utilisation des transpalettes et des gerbeurs.



Dates et lieux : Nous contacter
02.41.60.48.16
integralformation@orange.fr

PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne amenée à utiliser un chariot de manutention automoteurs et gerbeur à conducteur accompagnant
- Prérequis :** Avoir 18 ans révolus le jour de la formation. Être médicalement apte par le médecin du travail.

MODALITE DE LA FORMATION

- 7 heures et 21 heures en **présentiel**.
- Effectif moyen : **6 personnes maximum par formateur et en fonction du nombre de catégories à former**



Cette prestation est accessible sous conditions aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

- Conduire des chariots de manutention et gerbeur à conducteur accompagnant.
- Utiliser des chariots de manutention et gerbeur à conducteur accompagnant.
- Savoir se situer et être acteur de la prévention des risques.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par des formateurs qualifiés et ou testeurs dont les compétences techniques, pédagogiques sur la sécurité et la conduite des ponts roulants à commande au sol et faire de l'élingage sont actualisées et sont titulaires du CACES R485.
- Diaporama et vidéos : INRS.

VALIDATION /EVALUATION

- Démonstrations et **exercices pratiques sur la méthode** de la manipulation des chariots de manutention et gerbeur à conducteur accompagnant.
- Avec un testeur habilité, l'**examen théorique** via un **test théorique** et l'**examen pratique** via des **exercices de conduite** sanctionnent la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.
- Un **examen théorique** via un **QCM** et **pratique** avec un **exercice de manipulation** sanctionnent l'aptitude des participants.
- Evaluation de la formation par les participants avec le document « **Evaluation de la formation** ».
- Durée de validité :** 5ans

DOCUMENTS REMIS

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence.
- Les cartes de Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.



Integral Formation

integralformation@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Formation à la conduite des Chariots de manutention automoteurs

Gerbeurs à conducteur accompagnant

DEROULE DE LA FORMATION

★ ACCUEIL - PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE.

Durée : 10 minutes

Moyens à planifier :

Salle et vidéoprojecteur. Zone de conduite permettant les exercices et l'examen pratiques en toute sécurité.
En cas de PANDEMIE, application des recommandations INRS.

★ PARTIE THEORIQUE

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...).
- Connaître la technologie des gerbeurs utilisés, l'alimentation en énergie électrique, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements de préhension ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types de gerbeurs, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des gerbeurs pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant (renversement et basculement du gerbeur, risques liés à la charges, heurts ou écrasement, chutes, TMS, risques électriques, ..).
- Savoir exploiter les gerbeurs à conducteur accompagnant (identification des charges, dispositif de mise à niveau des bras de fourche, positionnement du conducteur, conduite en cas d'incident, instructions du constructeur, interprétation des signalisations port éventuel d'EPI, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite,).
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

★ PARTIE PRATIQUE

- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant (justification de leur utilité, identification des principales anomalies)
- Réaliser les prises de poste et les vérifications du gerbeur (documentation, état de l'engin, fonctionnement du gerbeur et des organes de sécurité, charge et branchement, adéquation).
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du gerbeur à conducteur accompagnant, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- Vérifier l'état du gerbeur à conducteur accompagnant (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

★ UN CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES EST EFFECTUE ET UN EXAMEN THEORIQUE ET PRATIQUE SANCTIONNE LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE.

Durée : 6 Heures 40 et 20 Heures 40

★ BILAN, SYNTHESE DU STAGE ET EVALUATION DE SATISFACTION DES STAGIAIRES. 10 minutes.

Support à transmettre pour les stagiaires : « Conduite des transpalettes et gerbeurs » Ressources pédagogiques MémoForma.



Intégral Formation

integralformation@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Formation de conduite des plateformes élévatrices mobiles de personnel

Référence : CACESO03

VOTRE BESOIN : (ou votre problématique)

Rappel du décret 98-1084 du 2 décembre 1998 avec les recommandations de janvier 2020.

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire : Article R. 4323-55 du code du travail

NOTRE REPONSE :

Mettre en place une formation basée sur :

La connaissance des responsabilités en tant que conducteur de PEMP.

L'identification des règles et consignes de sécurité spécifiques à la fonction de conducteur.

Les opérations de maintenance et de vérification.

La mise en pratique d'une conduite préventive au sein de l'entreprise.

PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne amenée à utiliser une plateforme élévatrice mobile de personnel.

Prérequis : Visite médicale du travail obligatoire pour la délivrance de l'autorisation de conduite (en possession du permis poids lourds, si besoin).

MODALITE DE LA FORMATION

- Entre 14 heures et 21 heures en **présentiel**.
- Effectif moyen : **6 personnes maximum par formateur et en fonction du nombre de catégories à former**



Cette prestation est accessible sous conditions aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

- Conduire en toute sécurité des plates formes élévatrices mobiles de personnel dans l'entreprise.
- Identifier les règles et les consignes de sécurité spécifiques à l'utilisation plates formes élévatrices mobiles de personnel.
- Réaliser les opérations de maintenance et de vérification.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par des formateurs qualifiés, et ou testeurs dont les compétences techniques, pédagogiques sur la sécurité et la conduite des plates formes élévatrices mobiles de personnel sont actualisées et titulaires du CACES R486.
- Diaporama et vidéos : INRS.

VALIDATION /EVALUATION

- Démonstrations et **exercices pratiques sur la méthode** de la manipulation des plates formes élévatrices mobiles de personnel.
- Avec un testeur habilité, l'**examen théorique** via un **test théorique** et l'**examen pratique** via des **exercices de conduite** sanctionnent la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.
- Un **examen théorique** via un **QCM** et **pratique** avec un **exercice de manipulation** sanctionnent l'aptitude des participants.
- Evaluation de la formation par les participants avec le document « **Evaluation de la formation** ».
- **Durée de validité** : 5ans

DOCUMENTS REMIS

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence.
- Les cartes de Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.



Dates et lieux : Nous contacter
02.41.60.48.16
integralformation@orange.fr



Integral Formation

integralformation@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Formation de conduite des plateformes élévatrices mobiles de personnel

DEROULE DE LA FORMATION

✦ ACCUEIL - PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE.

Durée : 10 minutes

Moyens à planifier :

Salle et vidéoprojecteur. Zone de conduite permettant les exercices et l'examen pratiques en toute sécurité. En cas de PANDEMIE, application des recommandations INRS.

✦ PARTIE THEORIQUE

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, l'accompagnateur, ..)
- Connaître la technologie des PEMP utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- Connaître et maîtriser les conditions d'équilibre et les facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMP.
- Savoir exploiter les PEMP et maîtriser les principaux risques (adéquation à la tâche et limites d'emploi, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des PEMP (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

✦ PARTIE PRATIQUE

- Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la PEMP (documents, contrôle visuel, état des dispositifs de sécurité, niveaux, ..).
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la PEMP, de levage/descente de la plate-forme y compris en configuration de secours, ainsi que l'entrée/sortie en sécurité de celle-ci. Maîtriser la communication avec le chef de manœuvre et l'accompagnant.
- Vérifier l'état de la PEMP (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

✦ UN CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES EST EFFECTUE ET UN EXAMEN THEORIQUE ET PRATIQUE SANCTIONNE LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE

Durée : 13 Heures 40 et 20 Heures 40

✦ BILAN, SYNTHESE DU STAGE ET EVALUATION DE SATISFACTION DES STAGIAIRES. 10 minutes.

Support à transmettre pour les stagiaires : « conduite en sécurité des plates formes élévatrices mobiles de personnel ». Ressources pédagogiques MémoForma.

PROGRAMME DE FORMATION

Formation de conduite chariot automoteur à conducteur porté

Référence : CACESO04

VOTRE BESOIN : (ou votre problématique)

Rappel du décret 98-1084 du 2 décembre 1998 avec les recommandations de janvier 2020.

La délivrance de l'autorisation de conduite doit être faite selon 3 critères :

1. Un Examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail.
2. Un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité.
3. Une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

NOTRE REPONSE :

Mettre en place une formation basée sur :

La connaissance des responsabilités en tant que conducteur de chariot automoteur.

L'identification des règles et consignes de sécurité spécifiques à la fonction de cariste.

Les opérations de maintenance et de vérification.

La mise en pratique d'une conduite préventive au sein de l'entreprise.



Dates et lieux : Nous contacter
02.41.60.48.16
integralformation@orange.fr

PUBLIC ET PREREQUIS

- Toute personne amenée à utiliser un chariot automoteur de manutention.

Prérequis : Avoir 18 ans révolus le jour de la formation. Être médicalement apte par le médecin du travail.

MODALITE DE LA FORMATION

- Entre 7 heures et 28 heures en **présentiel**.
- Effectif moyen : **6 personnes maximum par formateur et en fonction du nombre de catégories à former.**



Cette prestation est accessible sous conditions aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS

- Conduire en toute sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté dans l'entreprise.
- Identifier les règles et les consignes de sécurité spécifiques à l'utilisation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.
- Réaliser les opérations de maintenance et de vérification.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée par des formateurs qualifiés, et ou testeurs dont les compétences techniques, pédagogiques sur la sécurité et la conduite chariots automoteurs de manutention à conducteur porté sont actualisées et titulaires du CACES R489.
- Diaporama et vidéos : INRS.

VALIDATION /EVALUATION

- Démonstrations et **exercices pratiques sur la méthode** de la manipulation des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté dans l'entreprise.
- Avec un testeur habilité, l'**examen théorique** via un **test théorique** et l'**examen pratique** via des **exercices de conduite** sanctionnent la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.
- Un **examen théorique** via un **QCM** et **pratique** avec un **exercice de manipulation** sanctionnent l'aptitude des participants.
- Evaluation de la formation par les participants avec le document « **Evaluation de la formation** ».
- **Durée de validité :** 5ans

DOCUMENTS REMIS

- Attestation de formation remise au participant.
- Attestation de présence.
- Les cartes de Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité.



Integral Formation

integralformation@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION

Formation autorisation de conduite chariot automoteur à conducteur porté

DEROULE DE LA FORMATION

✦ ACCUEIL - PRESENTATION DE LA FORMATION ET TOUR DE TABLE.

Durée : 10 minutes

Moyens à planifier :

Salle et vidéoprojecteur. Zone de conduite permettant les exercices et l'examen pratiques en toute sécurité.

En cas de PANDEMIE, application des recommandations INRS.

✦ PARTIE THEORIQUE

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur).
- Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables potentiels ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.
- Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies)

✦ PARTIE PRATIQUE

- Vérifications journalières sur chariot élévateur, prise de poste.
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci.
- Evolution à vide, en marche avant et arrière, prise et dépose de charge, circulation en charge, gerbage et dégerbage, stockage et déstockage en palettier, chargement et déchargement de véhicules, toutes ces opérations dans diverses conditions de travail.
- Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

✦ UN CONTROLE CONTINU DES CONNAISSANCES EST EFFECTUE ET UN EXAMEN THEORIQUE ET PRATIQUE SANCTIONNE LA DELIVRANCE DE LA CERTIFICAT D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE

Durée : 6 Heures 40 et 27 Heures 40

✦ BILAN, SYNTHESE DU STAGE ET EVALUATION DE SATISFACTION DES STAGIAIRES. 10 minutes.

Support à transmettre pour les stagiaires : « conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention ». Ressources pédagogiques MémoForma.



Integral Formation

integralformation@orange.fr